

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

Règlement #URB 01-05-02

02-043-2002 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE URB  
01-05-02 (modification zonage C-b 118)

**CONSIDÉRANT** la demande de M. Serge Aubin en date du 5 décembre 2001 afin de régulariser la situation de la zone commerciale c-b 118;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire agrandir la zone C-b zone commerciale à caractère particulier du secteur de votation 118 afin que celle-ci représente entièrement l'occupation actuelle du sol;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné le 8 décembre 2001;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée de consultation publique le 14 janvier 2002 à 19h00;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du second projet de règlement le 14 janvier 2002;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune personne intéressée n'a fait de demande afin de modifier les dispositions du second projet de règlement.

**Il est proposé par M. Roger Blais**

**QU'** un règlement portant le numéro URB 01-05-02 de la Municipalité de Plaisance, intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro URB 99-05 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

**Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2**

La carte 1 du règlement de zonage numéro URB 99-05 est modifié de la façon suivante;

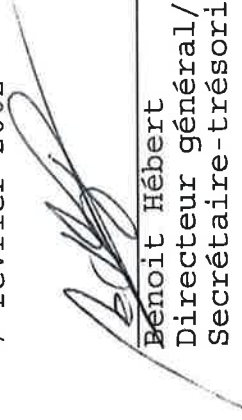
1. La zone C-b zone commerciale à caractère particulier du secteur de votation 118 est agrandie à même la zone AGR-f zone agricole de la route 148 Est du secteur de votation 115, tel que montré à l'annexe A ci-jointe.

### Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion :	8 décembre 2001
Premier projet de règlement :	8 décembre 2001
Consultation publique :	14 janvier 2002
Second projet de règlement :	14 janvier 2002
Avis public :	16 janvier 2002
Adoption du règlement :	4 février 2002
Avis public :	7 février 2002

  
Paulette Lalonde  
Maire

  
Benoit Hébert  
Directeur général/  
Secrétaire-trésorier